



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du/de : OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

**Nom du produit :** Nu-Calgon PVE FV50S, 6 x 1 Quart Case  
**Code du produit :** 4319-20

**Date de révision :** 2022-12-07  
**Numéro de révision:** 1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit :** Nu-Calgon PVE FV50S, 6 x 1 Quart Case

### Autres moyens d'identification

**Code du produit :** 4319-20

### 1.2 Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée :** Lubrifiant

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fourni par:** **Nu-Calgon**  
2611 Schuetz Road  
St. Louis, MO 63043  
(800) 554-5499 / (314) 469-7000

**Fabriqué par :** IDEMITSU KOSAN CO., LTD  
3-1-1 MARUNOUCHI CHIYODA-KU  
TOKYO JAPAN  
TÉLÉPHONE: +81-3-3213-3143

**Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24:** Aux É.-U. et au Canada : 1 800-424-9300  
Hors des É.-U. et du Canada : +1 703-741-5970  
(appels à frais virés acceptés)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 Testicules

### 2.2 Éléments d'étiquetage



#### Mot indicateur

#### Attention

#### Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion

#### Conseils de prudence - Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P280 - Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs un aérosols  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

#### Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin  
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

#### Peau

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

#### Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

#### Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

### 2.3 Autres informations

**HNOC (danger non classé autrement):**

Non applicable

**Autres dangers**

Peut être nocif en cas d'ingestion  
Peut être nocif par contact cutané  
Toxique pour les organismes aquatiques  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Non applicable

#### 3.2 Mélange

##### Composants dangereux

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SGH Classification	Notes
Tricresylphosphate	1330-78-5	<1	Reproductive 2 (H361) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	
Oxirane, [[(2-ethylhexyl)oxy]methyl]-	2461-15-6	<1	Skin Sens. 1 (H317)	

### 4. PREMIERS SOINS

#### 4.1 Premiers soins

##### Conseils généraux

Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Faire une copie de la fiche signalétique et l'apporter lors d'un traitement médical.

##### Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant toute nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un médecin.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

##### Inhalation

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Si des difficultés respiratoires se développent, transporter la victime loin de la source d'exposition et à l'air frais dans une position confortable pour respirer. Si la personne est inconsciente, la placer dans une position de rétablissement et demander une consultation médicale. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.

##### Ingestion

Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Si la personne atteinte vomit naturellement, elle doit être penchée vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne

inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**Protection pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

#### 4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Voir l'article 11 pour plus de données sur la toxicité.

#### 4.3 Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Propriétés d'inflammabilité** NFPA: Classer IIIB le Liquide Combustible

#### 5.1 Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat

**Moyens d'extinction inappropriés:**

Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

#### 5.2 Risques spécifiques de la substance chimique

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Produits de combustion dangereux**

Pendant un feu, la fumée peut contenir la matière originale en plus des produits de combustion de composition variable qui peut être toxique et / ou agaçante. Les produits de combustion peuvent inclure et ne sont pas limités  
Oxydes de carbone  
oxydes de phosphore

#### 5.3 Équipements spéciaux pour la protection des intervenants:

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

#### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions environnementales** Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Grandes Flaques : Digue loin en avant de flaque liquide pour le rétablissement et la disposition postérieurs. Empêchez l'entrée dans des voies d'eau, des égouts, des sous-sols ou des secteurs confinés.

#### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### Gestion De Flaque

**FLAQUES De Terre** Éliminez les sources d'allumage. Empêchez l'exercice additionnel le matériel, si possible pour faire ainsi sans risque. Pour de petites flaques mettez en application les procédures de nettoyage ; pour de grandes flaques met en application le public de procédures et, si dans le secteur public, de subsistance de nettoyage loin et les autorités de conseil.

**FLAQUES DE L'EAU** Empêchez les égouts entrants liquides, les cours d'eau, ou les bas secteurs. Contenez le liquide renversé avec le sable ou la terre. Récupérez par le pompage ou avec l'ouate appropriée. Si le liquide est trop visqueux pour le pompage, éraflez vers le haut. Consultez un expert en disposition ou matériel récupéré et assurez la conformité aux règlements locaux de disposition.

### **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manutention** Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser la protection individuelle recommandée dans la FS. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

**Précautions pour la manipulation sans danger** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Entreposage** Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

**Mesures techniques/Précautions** S'assurer une ventilation adéquate.

### **8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Directives relatives à l'exposition** Ce produit ne contient aucune matière dangereuse pour laquelle les organismes de réglementation de la région ont établi des limites d'exposition en milieu de travail

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Pour mettre en place les contrôles techniques et choisir l'équipement de protection approprié, tenir compte des risques potentiels associés à ce produit (voir l'article 2), des limites d'exposition, des précautions à prendre et des autres substances présentes sur le lieu de travail. Si les pratiques de travail ou les contrôles techniques ne parviennent pas à empêcher l'exposition à des concentrations toxiques de ce produit, il est recommandé d'utiliser l'équipement de protection indiqué ci-dessous. L'utilisateur doit lire attentivement toutes les instructions et restrictions fournies avec l'équipement, car la protection est habituellement temporaire ou assurée uniquement dans certaines conditions.

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Des lunettes de sécurité pourvues d'écrans latéraux sont recommandées comme protection minimale dans les environnements industriels. Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter des lunettes de protection étanches ou un masque protecteur.
- Protection de la peau** Porter des gants/des vêtements de protection. Vêtement à manches longues. Pour éviter tout contact avec la peau, porter des vêtements protecteurs et des gants appropriés en fonction de la tâche à exécuter. **Type de Gant** : Néoprène, Nitriles
- Protection respiratoire** Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA doit être porté. Un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air peut être exigé pour des concentrations élevées du contaminant en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie en conformité avec les réglementations locales actuelles.

**Considérations générales sur l'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Incolore
État physique	Liquide
Odeur	Caractéristique
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
pH	Non applicable
Point de fusion / intervalle de fusion	Non applicable
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	206 °C / 403 °F Méthode Cleveland en vase ouvert
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucun renseignement disponible
Limites d'explosivité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur à 20 °C (kPa)	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	0.93 g/cm <sup>3</sup> @15°C
Solubilité(s)	insoluble
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	@ 40C = 50.69 cSt

### 9.2. Autres informations

Aucune information additionnelle disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Ce produit est chimiquement stable.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Agents oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact avec les yeux</b>	Peut causer une légère irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.

### 11.2 Informations sur les effets toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Aucun renseignement disponible
------------------	--------------------------------

### 11.3 Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Non classé.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non classé.
<b>Sensibilisation</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Peut causer une sensibilisation chez les personnes sensibles.
<b>Effets mutagènes</b>	Non classé.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Effets sur le développement	Testicules
Voie d'exposition	Voie orale
<b>STOT - exposition unique</b>	Non classé.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Non classé
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.

#### 11.4 Carcinogenicity

**Cancérogénicité:** Aucun composant de ce produit présent à une concentration plus grande que ou égale à 0,1 % n'a été identifié comme cancérigène connu ou possible par le NTP, IARC, OSHA ou ACGIH

**Légende:** *NTP (programme national de toxicologie), CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis), ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)*

#### 11.5 Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

##### Informations sur le produit (Estimé)

ETAmél (orale) >2000 mg/kg  
ETAmél (cutané) >2000 mg/kg

##### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Tricresylphosphate 1330-78-5	> 20000 mg/kg ( Rat )	> 10000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Oxirane, [[[2-ethylhexyl]oxy]methyl]- 2461-15-6	= 7800 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg	-

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Écotoxicité

#### Effets écotoxicologiques

Toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Les plantes et les animaux peuvent subir des effets nocifs et même mortels s'ils sont recouverts de produits pétroliers. En général, les huiles de graissage (minérales) à base de pétrole flottent sur l'eau. Par conséquent, cette nappe d'huile pourrait limiter ou même éliminer le transfert d'oxygène atmosphérique non perturbé dans l'eau. Au fil du temps, si cette nappe n'est pas éliminée, le manque d'oxygène dans les cours d'eau pourrait suffire à tuer des poissons ou créer un environnement anaérobie.

Nom chimique	CL50 - 96 h (poisson - mg/l) (96HLCF)	CD50 - 48 h (daphnie - mg/l) (48HLCD)	CI50 - 72 h (algues - mg/l) (72HICA)
Tricresylphosphate	0.75	0.27	0.56
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	5.01	0.48	0.42



12.2 Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Tricresylphosphate 1330-78-5	5.93
Oxirane, [[(2-ethylhexyl)oxy]methyl]- 2461-15-6	3.83

12.4 Mobilité dans un milieu environnemental

Aucun renseignement disponible.

12.5 Autres effets néfastes:

Aucun renseignement disponible.

Évaluation des substances PBT et vPvB

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

La classification des flux de déchets caractéristique et réglementaires dangers peut changer avec l'utilisation du produit. Par conséquent, il est de la responsabilité de l'utilisateur afin de déterminer les méthodes de stockage, de transport, de traitement ou d'élimination adéquates pour matériaux usé et les résidus au moment de la disposition.

**Méthodes d'élimination**

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

**Emballage contaminé**

Éliminer conformément à la réglementation locale.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
<b>LIS/LES</b>	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
<b>EINECS</b>	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
<b>ENCS</b>	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
<b>IECSC</b>	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire

<b>KECL</b>	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
<b>PICCS</b>	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
<b>AICS</b>	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
<b>REACH</b>	Pour obtenir des renseignements sur l'état de conformité de ce produit au règlement REACH, veuillez envoyer un courriel à <a href="mailto:ila.sds@idemitsu.com">ila.sds@idemitsu.com</a>

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)  
**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon  
**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine  
**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée  
**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)  
**NZLOC** - Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande  
**REACH** - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction d'utilisation des produits chimiques

**Les É.-U**

**Règlements fédéraux**

**SARA 313**

Section 313 du Title III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) de 1986. Ce produit ne contient pas de produits chimiques dont les valeurs limites sont supérieures aux exigences de signalement de cette loi et du Title 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

**Classification de risque SARA 311/312**

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Sensibilisant cutané, Toxicité pour la reproduction
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Sensibilisant cutané, Toxicité pour la reproduction
<b>Risque d'incendie</b>	Non
<b>Danger de libération soudaine de pression</b>	Non
<b>Danger de réaction</b>	Non

**CERCLA/SARA 302 & 304**

Sections 302 et 304 du Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA Title III). Ce produit ne contient des substances chimiques soumises aux obligations de déclaration du Title 40 du Code of Federal Regulations, Part 355.

**L'Air Pur Acte, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (HAPS) (voir 40 CFR 61)**

Ce produit ne contient aucun HAP > 0.1%.

**Réglementation des États**

**Proposition 65 de la Californie**

**Étiquette:** Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

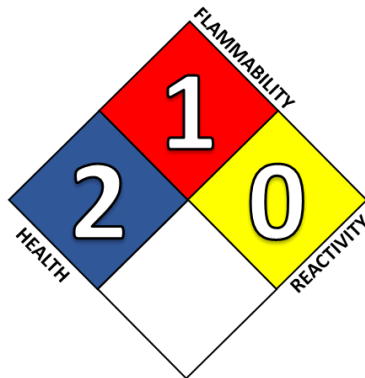
**Droit à l'information des États**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information

**Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey :**

Conformément à la loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Right-to-Know Act) L. 1983 Chapitre 315 N.J.S.A. 34:5A-1 et suiv., le produit doit être marqué et identifié comme suit : HUILE DE PÉTROLE (huile lubrifiante)

**16. AUTRES INFORMATIONS**



NFPA

Risques pour la santé: 2 Inflammabilité : 1 Instabilité:  
0

Préparée par: Latoya Walker  
Date de révision : 2022-12-07  
Sommaire de la révision: Nouvel élément

**Avis de non-responsabilité:**

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts à notre connaissance, au moment de leur publication. Ces renseignements sont fournis uniquement à titre informatif pour vous permettre de manipuler le produit et de l'utiliser, de le transformer, de l'entreposer, de le transporter, de le mettre au rebut ou à l'air libre en toute sécurité, par conséquent, ils ne doivent pas en aucun cas être interprétés comme une garantie ou une norme de qualité. Ces renseignements s'appliquent uniquement au produit spécifié dans le présent document et peuvent ne pas être valables si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou tout processus, sauf s'il y a une mention à cet effet dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**